

- VILLE DE FRESNES -
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 février 2019

COMPTE RENDU SUCCINCT

L'an deux mille dix-neuf, le sept février, à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Fresnes s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation de Madame Marie Chavanon, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 35.

Etaient présents :

Mme Marie Chavanon - Maire, M. Jean-Jacques Um, Mme Cécilia Vala, M. Alain Perrigault, Mme Sabine Brunet-Diné, M. Josselin Aubry, Mme Annette Perthuis, M. Michel Souillac, Mme Brigitte Gautier-Tironneau, M. Bruno Khélifi, M. Marouan El Amrani, - adjoints, M. Henri Israël, M. Richard Doms, Mme Claire Lefèbvre, M. Philippe Lecomte, Mme Bent Nebi Adda, Mme Muriel Ethève, Mme Evelyne Fournier, M. Régis Oberhauser, M. Philippe Vafiadès, Mme Françoise Labbé, Mme Frédérique Pradier, Mme Nathalie Cosnier, M. Didier Rychter, et M. Renaud Leplat - conseillers.

Etaient représentés :

M. Denis Helbling représenté par Mme Cécilia Vala
Mme Tiphaine Husson représentée par Mme Brigitte Gautier-Tironneau
Mme Joanna Daquo représentée par M. Josselin Aubry
M. Bernard Quéau représenté par Mme Frédérique Pradier
Mme Sandrine Aubert représentée par Mme Nathalie Cosnier
M. Kaddour Métir représenté par Mme Sabine Brunet-Diné

Etaient absents :

M. Jean-Jacques Bridey
Mme Laurinda Moreira Da Silva
M. Georges Kibong-Amira
Mme Camille Dubarry-Barbe

Monsieur Alain Perrigault est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

La présidence de séance est assurée par Madame la Maire.

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

Dans le cadre des dispositions de l'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales, Madame la Maire présente le rapport d'orientations budgétaires pour l'année 2019.

Madame la Maire expose les priorités du budget pour l'exercice 2019 et les recettes et dépenses budgétaires pour chacune des sections.

Elle présente notamment l'ensemble des investissements structurants prévus pour l'année 2019. Puis, les différents groupes prennent la parole et un débat s'ensuit.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, à l'**unanimité**, de prendre acte de la présentation du rapport d'orientations budgétaires du budget primitif pour l'exercice 2019.

La séance est levée à vingt-et-une heures et trente-deux minutes.

Fresnes, le 11 FEV 2019

Le présent extrait a été affiché ce jour à la porte de la mairie en exécution des articles L.2121-25 et R.2121-11 du Code général des collectivités territoriales

La Maire,



Marie Chavanon
Marie CHAVANON

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun (43, rue du Général de Gaulle, 77000 Melun) dans un délai de deux mois à compter de leur publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit : - à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;

- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.